



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 AOÛT 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 23 août 2022 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 juin 2022
2. Recours au centre de gestion
3. Tarifs restauration scolaire
4. Tarifs garderie périscolaire
5. Résidence locative séniors : choix du géomètre
6. Mise à disposition d'un animateur
7. Changement luminaires salle du conseil municipal
8. Aménagement et sécurisation du chemin de la guinguette

**Présents** : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette

**Absents excusés et représentés** : GUERARD Christophe pouvoir à BINET Marcel – DELAFOSSE Sandrine pouvoir à LEBOUVIER Jean – CAILLOT Alexis pouvoir à ROSET Guy

**Absents excusés** : LENOIR Yannick - HAMOND Claude – PARCOIT Sylvia – LESCOT Estelle

**Absents** : GAUTIER Valéry – FOUCHARD Valérie – HEREL Stéphanie

**Secrétaire de séance** : BINET Marcel

### **1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022.**

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2-DELIBERATION 2022/053 - RECOURS AU CENTRE DE GESTION**

Le conseil municipal, après avoir entendu madame Florence PELLAN, Adjointe aux Affaires Scolaires, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le Centre de Gestion de la Manche à fin de recrutement de deux adjoints techniques (service restaurant et service périscolaire) au titre de l'année 2022/2023.

Les agents interviendront à raison de 3 heures par jour d'école pour l'un et à raison de 6 heures par semaine d'école pour l'autre.

### **3-DELIBERATION 2022/054 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur Guy ROSET, Adjoint aux Finances, présente le bilan financier relatif à la restauration scolaire au titre de l'année 2021/2022 ; ce dernier laisse apparaître un déficit 1,31<sup>e</sup> par repas. Il donne connaissance de la proposition de la commission des finances du 2 août 2022 tendant à instaurer un tarif de 4,15€ au lieu de 4€ ; monsieur Le maire propose de porter ce montant à 4,20. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 votants / 16 voix Pour et 3 Abstentions : Mmes NEEL et PELLAN et Mr PETIT) :

- Fixe à 4,20 € le prix du repas pour l'année scolaire 2022/2023

Et à l'unanimité (19 votants/19 Voix Pour) :

- Fixe à 7,00 € le prix du repas pour les enseignants
- Fixe à 5,55 € le prix du repas pour le personnel

### **4-DELIBERATION 2022/055 - TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Guy ROSET, Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe comme suit le tarif de garderie périscolaire pour l'année 2022/2023 :
  - Matin : 0,58 € le quart d'heure
  - Soir : 0,63 € le quart d'heure
  - Absence non signalée ou présence non confirmée : 4 €

### **5-DELIBERATION 2022/056 - RESIDENCE LOCATIVE SENIORS : CHOIX DU GEOMETRE**

Le conseil municipal, dans le cadre de la réflexion concernant la réalisation d'une résidence locative à destination des séniors, après avoir pris connaissance des propositions de géomètres reçues en vue de la réalisation du relevé topographique et du bornage périphérique du terrain d'assiette concerné, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le Cabinet Dominique BELLANGER pour un montant TTC de 2 822,40 €.

### **6-DELIBERATION 2022/057 - MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir avec le Football Club des Etangs représenté par son Président en exercice Mr Christophe LESCOT en vue de la mise à disposition d'un animateur diplômé sur le temps périscolaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention pour un coût horaire de 15 €.

### **7-DELIBERATION 2022/058 - CHANGEMENT LUMINAIRES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et pris connaissance du devis proposé par la société SONEPAR et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de remplacer l'éclairage actuel par des leds pour un coût TTC de 1 574,64 €.

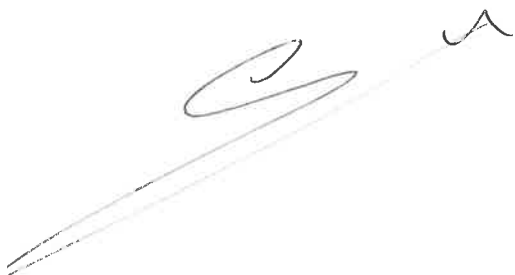
## **8-AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CHEMIN DE LA GUINGUETTE**

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre qui s'est tenue avec les représentants de la commune de Torigny-les-Villes à propos de l'aménagement et de la sécurisation de la circulation sur le chemin de la guinguette, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des schémas d'aménagement visant notamment à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le parti d'aménagement proposé ; le chiffrage des différents aménagements fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire,

Jean LEBOUVIER



Le secrétaire de séance,

Marcel BINET

